

DEROULEMENT DE LA FORMATION

DISPOSITIF

2 jours par mois (le jeudi et le vendredi) les 8 et 9 octobre, les 19 et 20 novembre et les 10 et 11 décembre 2015, soit un total de 6 journées de formation.

LIEU

Université de Bourgogne à Dijon
Pôle d'Économie et de Gestion.

METHODES PEDAGOGIQUES

Développements théoriques et applications pratiques.

FRAIS DE FORMATION

Le coût total de la formation (enseignement et documentation pédagogique) est de 2 500 €. Des prises en charge peuvent être obtenues au titre de la formation continue.



DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 1^{ER} JUILLET 2015

DOSSIER DE CANDIDATURE

● PAR TÉLÉCHARGEMENT

Vous pouvez le télécharger sur le site du Centre de Recherches Fiscales

<http://droitfiscal.u-bourgogne.fr/>
cliquer sur l'onglet Professionnels, puis sur Cycles et séminaires

● SUR DEMANDE

Vous pouvez également en faire la demande directement au Centre de Recherches Fiscales

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Centre de Recherches Fiscales
2, Bd Gabriel - B.P. 26611
21066 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 39 53 54
Fax : 03 80 39 53 53
pascale.blatter@u-bourgogne.fr

RENSEIGNEMENTS

Date limite de dépôt des dossiers :
1^{er} juillet 2015

- Sur le programme et l'organisation pédagogique

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Centre de Recherches Fiscales
Pôle d'Économie et de Gestion
2, Bd Gabriel - B.P. 26611
21066 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 39 53 54
Fax : 03 80 39 53 53
pascale.blatter@u-bourgogne.fr

- Sur la gestion administrative (conventions, prises en charge, ...)

SERVICE COMMUN DE FORMATIONS CONTINUE
ET PAR ALTERNANCE (SEFCA)
Maison de l'Université
Esplanade Erasme - BP 27877
21078 DIJON Cedex
Tél : 03 80 39 37 71
Fax : 03 80 39 51 85
myriam.david@u-bourgogne.fr



**Homologation
Comité
Scientifique
CNCC : 32h**

**Habilitation
Formation
Continue des
Avocats : 48h**

MASTERCLASS TVA 2015



Conception : service communication uB / Mise à jour : SEFCA - © photo : fotolia - Février 2015

MASTERCLASS TVA

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes d'entreprise. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application en raison notamment de son harmonisation dans le cadre de l'Union Européenne. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, l'Université de Bourgogne, à travers le Centre de Recherches Fiscales propose un cycle de perfectionnement qui accueillera sa huitième promotion en octobre prochain.

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir (ou parfaire) les raisonnements et réflexes propres à la TVA.
- Maîtriser les principes généraux de la TVA et approfondir les règles spécifiques et certains régimes spéciaux.

PUBLIC CONCERNE

Avocats, commissaires aux comptes, experts-comptables libéraux ou salariés, cadres d'entreprises (responsables comptables ou fiscaux, directeurs financiers, ...) justifiant d'un bon niveau de pratique dans le domaine de la TVA.

- Admission sur dossier
- Capacité d'accueil limitée

PROGRAMME DE FORMATION

SESSION 1

LES PRINCIPES GENERAUX DE LA TVA

- Présentation des principes généraux de la TVA.
- Analyse à travers une mise en perspective du droit de l'Union Européenne.

SESSION 2

TVA DES ECHANGES INTERNATIONAUX DE BIENS

- Les règles de territorialité de la TVA dans le cadre d'échanges avec des partenaires établis dans ou hors de l'UE.
- Conséquences en matière de déclaration d'échanges de biens et implications douanières.

TERRITORIALITE DES PRESTATIONS DE SERVICES

- Règles de territorialité de la TVA applicables aux prestations de services dans le cadre du « Paquet TVA ».
- Aspects pratiques liés à ces opérations (obligations déclaratives, formalités ...).

SESSION 3

TVA DES ACTIVITES IMMOBILIERES

- Application pratique des nouvelles règles.
- Droits d'enregistrement.

REGIMES SPECIAUX - LES NOUVELLES REGLES DE FACTURATION

- Les principaux régimes spéciaux : biens d'occasion, organismes sans but lucratif, organismes de droit public, etc...
- Les nouvelles règles de facturation : factures électroniques, échange de données informatisé, signature électronique avancée, piste d'audit, ...



INTERVENANTS

- Anne-Sophie de BECHADE
Avocat Fidal Paris
- Anne-Laure BENOIST
Avocat Fidal Paris
- Jean-Claude BOUCHARD
Expert auprès de la Commission Européenne
- Jean-Pierre CASIMIR
Professeur à l'Université de Bourgogne
- Marie-Odile DUPARC
Avocat CMS - Bureau Francis Lefebvre Paris
- Arnaud MORAIN
Avocat Associé Fidal Paris
Professeur associé à l'Université de Bourgogne

Nota : Les intervenants interviendront généralement en binôme

RESPONSABLE DE LA FORMATION

- Laure CASIMIR
Ingénieur de Recherche
Responsable du Pôle Formation Continue du Centre de Recherches Fiscales.

